

qui n'existent pas dans le bill. Tel n'est pas le cas en ce qui concerne l'amendement 18. Il en va de même, je pense, pour un autre amendement encore, mais je me limiterai, à ce stade, à l'amendement 18.

En fait, l'article 18 du bill commence par dire que l'article 237 de ladite loi subit certaines modifications. Je vous ferai remarquer que si l'article doit être modifié par le bill, on ne dépasserait pas la portée du bill en déclarant que l'article devant subir certaines modifications est abrogé. Telle est la portée de l'amendement envisagé. En fait, comme j'examinais l'article du bill et l'amendement proposé par ma collègue, l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) je me suis avisé qu'elle aurait pu, je suppose, proposer dans son amendement que l'article 18 soit modifié par la suppression de tous les mots après la première ligne, et leur remplacement par le mot «abrogé». J'espère que je m'exprime clairement. Elle aurait pu ne pas toucher du tout à la première ligne de l'article 18. Cela eut sans doute mieux valu que les termes qu'elle a utilisés. L'honorable représentante aurait pu rédiger son amendement de la façon suivante: «que l'article 18 soit modifié par le retranchement de tout ce qui suit la première ligne dudit article et son remplacement par le mot «abrogé». Car c'est précisément à cela que revient son amendement. Si elle avait employé ces termes, monsieur l'Orateur, ce serait, sans équivoque possible, un amendement à l'amendement proposé. En fait, c'est exactement ce que propose son amendement. C'est un amendement à l'article 18. L'article 18 propose un certain nombre d'amendements à l'article 237 du Code criminel. Ma collègue prétend que ce n'est pas un amendement souhaitable. Un amendement souhaitable serait celui qui abrogerait l'article 237.

Je ne sais si j'ai réussi à persuader Votre Honneur comme on m'a persuadé moi-même, mais j'aimerais signaler à Votre Honneur la proposition générale faite au début du débat, je pense: il y a, semble-t-il, quatre façons de considérer le problème que pose ce groupe d'amendements. Les uns prétendent qu'il ne faut pas toucher au Code criminel, d'autres, que la proposition du ministre de la Justice (M. Turner) serait une bonne façon d'aborder le sujet. Troisièmement, selon des députés,

[M. Lewis.]

toute liberté d'action devrait être supprimée en ce qui concerne l'avortement et, enfin, d'après l'amendement de ma collègue de Vancouver-Kingsway, la question de l'avortement n'est pas à sa place dans le Code criminel. Ce sont là autant de façons raisonnables de considérer le problème, du point de vue législatif, et la proposition de l'honorable représentante, soit que la question n'est pas à sa place dans le Code criminel, et que j'approuve vivement, devrait être mise aux voix à la Chambre afin que les députés puissent dire ce qu'ils pensent de cette façon d'aborder la question.

● (12.10 p.m.)

Je crois donc tout d'abord que son amendement est valable et qu'il n'outrepasse pas la portée du projet de loi, car ce dernier traite de l'article 237 et nous aurions pu le formuler, comme on l'a proposé. Si j'avais été au courant plus tôt, j'aurais fait cette proposition et alors il se serait clairement agi d'un amendement au libellé de l'article proposé. Deuxièmement, comme cet amendement porte sur une question que la Chambre devrait étudier, je demanderais instamment à Votre Honneur d'examiner à nouveau votre proposition concernant le libellé de l'amendement n° 18.

Je le répète, je ne pourrais présenter aucun argument valable au sujet de l'amendement n° 17 qui se reporte à des articles du Code dont il n'est pas question dans le bill modificateur.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, mon collègue, le député de York-Sud (M. Lewis), ayant présenté avec talent et clarté des arguments d'ordre juridique, il ne me reste qu'une ou deux choses à souligner. Avant de présenter cet amendement, j'en avais rédigé deux autres versions, cherchant à l'exprimer de façon acceptable. C'est la deuxième fois que je tente de rédiger un amendement recevable. Cette fois-ci, je serais heureuse que la proposition du député de York-Sud soit agréée et qu'on fasse à l'amendement les retouches nécessaires.

Il est très important que les députés puissent faire connaître leurs vues sur la façon appropriée d'aborder la question. Aucun des autres amendements ne le leur permet. Un autre sujet dont la Chambre était saisie a été